

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 21 JUIN 2018 A 14H00

Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 30 du règlement intérieur

L'an deux mille dix-huit, le 21 juin, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 15 juin 2018, s'est réuni, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE		REPI	REPRESENTANTS		
COMMUNAUTE URBAINE		NOM	PRENOM	PRESENTS	
1	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier	X	
2	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	Х	
3	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian		
4	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine		
5	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno		
6	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain		
7	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie		
8	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre		
9	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent		
10	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X	
11	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain		
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte		
13	CU CAEN LA MER	BARTEAU	Jean-Jacques	X	
14	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe		
15	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X	
16	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X	
17	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X	
18	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude		
19	FALAISE	BENOIT	Dominique	X	
20	CAEN SUD	BERARD	Gilles		
21	CU CAEN LA MER	BIHET	Franck		
22	CAEN EST	BIZET	Michel	X	
23	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy		
24	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel		
25	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick	X	
26	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude		
27	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François	-	
28	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël	1	
29	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric		
30	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi	X	
31	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre	X	
32	CAEN SUD			X	
33	CU CAEN LA MER	BOUJRAD	Aberrahman	X	
34	LISIEUX - MOYAUX	BOURDON	Alain	V	
	FALAISE	BOURGEOT	Gilles	X	
35		BOUTILLIER	Erwan	Х	
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain		
37	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe	X	
38	CU CAEN LA MER	CARDON	Vincent		
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie		
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X	
41	CU CAEN LA MER	CHANTHAPANYA	Sengded	X	
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude		
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas		
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X	
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel		

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE	REPRESE	PRESENTS	
7.54	COMMUNAUTE URBAINE	NOM	PRENOM	PRESENT
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	Х
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	Х
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	Х
50	CU CAEN LA MER	DANOIS	Jean-Louis	Х
51	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul	X
52	CAEN OUEST	DAVY	Olivier	
53	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	Х
54	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	Х
55	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	Х
56	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien	
57	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	Х
58	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric	
59	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	Х
60	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	Х
61	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole	
62	AUNAY - BENY -CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	Х
63	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles	X
64	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X
65	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille	
66	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise	
67	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X
68	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X
69	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X
70	FALAISE	FOUCAULT	Patrick	X
71	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel	^
72	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie	
73	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert	
74	AUNAY - BENY -CAUMONT	GABRIEL	Christian	X
75	CU CAEN LA MER			^
76	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GADUIS Christian		
77	CREULLY-DOUVRES	GASNIER Bernard		X
78	CAMBREMER - DOZULE	GAUQUELIN GERMAIN	Yves	X
79	CU CAEN LA MER	GILLES	Patrice	X
			Jean-Marc	X
80	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X
81	LISIEUX - MOYAUX	GLASSON	Claude	Х
82	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric	
83	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	Х
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X
87	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain	
88	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis	
89	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	Х
90	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel	
91	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X
92	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X
93	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	Х
94	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X
95	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves	
96	CU CAEN LA MER	HITIER Bruno		X
97	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	Х
98	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	
99	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre	
L00	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger	X
101	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick	
L02	CU CAEN LA MER	JOYAU Nicolas		Х
L03	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	
L04	AUNAY-BENY-CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc	X
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPR	PRESENT	
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	PRENOM Gérard	X
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal	^
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	
111	FALAISE	LE TIEC		Х
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Dominique	
113	CAEN SUD		Jean	X
	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	Michel	X
114	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS LEBOURGEOIS	André	X
115			Jacques	X
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc	
117	CAEN OUEST	LÉCHEVALIER	Jean-Louis	X
118	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X
119	CU CAEN LA MER	LEFORT	Dider	
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X
121	SUISSE NORMANDE	LÉJEUNE	Bernard	X
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard	
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	Х
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	Х
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard	Х
126	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	
127	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	
128	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean	
129	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit	Х
130	FALAISE	LEROY	Eric	X
131	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël	
132	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	Х
133	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean	
134	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre	
135	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	Х
136	BAYEUX	MANACH	Gérard	X
137	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X
138	BAYEUX	MARIE	Gérard	X
139	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X
140	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X
141	CAEN EST	MARTIN	Patrice	
	CU CAEN LA MER			X
142	BAYEUX	MATA	Laurent	.,
143		MAUGER	Gilbert	X
144	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe	
145	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X
146	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	Х
147	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	Х
148	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie	
149	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François	
150	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul	X
151	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc	
152	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	
153	BAYEUX	PAYSANT	Alain	Х
154	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	
155	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	Х
156	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude	X
157	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal	
158	AUNAY - BENY -CAUMONT	PLATON	Claude	Х
159	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane	
160	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	Х
161	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	
162	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard	Х
	FALAISE	POURNY	Pascal	^

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE		REPRES	PRESENTS		
COMMUNAUTE URBAINE		NOM	PRENOM	PRESENT	
164	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	Х	
165	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert		
166	AUNAY - BENY -CAUMONT	RENAUD	Michel	X	
167	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X	
168	CAEN EST	RENVOISE	Bruno		
169	VASSY - VIRE - ST SEVER	REVET	Alain		
170	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	Х	
171	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	Х	
172	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume		
173	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel		
174	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre	X	
175	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques		
176	AUNAY - BENY -CAUMONT	SAINT LO	Patrick	Х	
177	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal		
178	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques		
179	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany	Х	
180	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD Alain		Х	
181	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe		
182	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine		
183	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	MEL Gérard		
184	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe		
185	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge		
186	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert	Х	
187	AUNAY - BENY -CAUMONT	TOUYON	Henri	X	
188	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain		
189	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X	
190	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X	
191	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe		
192	LISIEUX-MOYAUX	VERGER	Daniel		
193	CU CAEN LA MER	VREL Denis			
194	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	Х	
195	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia		
196	BAYEUX				
197 CAEN AGGLO			lampia antanta 3 70		
198	LIVAROT-ORBEC	Représentants à élire			
199	LIVAROT-ORBEC				

Pouvoirs:

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CUCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CUCM
1	Daniel FRANCOISE	CUCM	Pierre COUESPEL	CUCM
2	Patricia ZARAGOZA-NODET	CUCM	Nicolas JOYAU	CUCM
3	Daniel RODON	CUCM	Serge RICCI	CUCM
4	Jacques ROYER	ST PIERRE/DIVES- MEZIDON	Cédric POISSON	BALLEROY-LITTRY- VILLERS
5	François BLIN	LIVAROT-ORBEC	Alain LIARD	SUISSE-NORMANDE
6	Philippe LAFORGE	CUCM	Sengded CHANTHAPANYA	CUCM
7	Alain BRUNEL	CUCM	Gérard POULAIN	PONT L'EVEQUE
8	Jacques TALBOT	CAMBREMER-DOZULE	Jacques LELANDAIS	CAEN AGGLO
9	Claude CHESNEL	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Christian GABRIEL	AUNAY-BENY- CAUMONT
10	Gilles BERARD	CAEN SUD	Michel LEBOURGEOIS	CAEN SUD
11	Laurent MATA	CUCM	Bernard LEJEUNE	SUISSE-NORMANDE
12	Jacky GODARD	BALLEROY-LITTRY-VILLERS	Philippe LAGALLE	SUISSE-NORMANDE
13	Marc POTTIER	CUCM	Jacky ZANOVELLO	CUCM
14	Dominique LE TIEC	FALAISE	Alain LE FOLL	CAEN EST
15	Daniel VERGER	LISIEUX-MOYAUX	Claude GLASSON	LISIEUX-MOYAUX
16	Sylvie CARILLET	LISIEUX-MOYAUX	Tanguy GUILLET DE LA BROSSE	LISIEUX-MOYAUX
17	Jean-Yves HEURTIN	FALAISE	Jacqueline ANDRE	CREULLY-DOUVRES
18	Jean-Denis GUELLE	BAYEUX	Alain PAYSANT	BAYEUX
19	Claude BLANVILLAIN	LIVAROT-ORBEC	Norbert TOULIS	LIVAROT-ORBEC
20	Claude LEMENOREL	VASSY-VIRE-ST SEVER	Hervé BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	195	111	20	131

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

<u>Secrétaire de séance</u> : M. Cédric POISSON, représentant de la commission locale d'énergie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

> Rapport du Président :

- Présentation des nouveaux représentants au Comité Syndical
- Etat des adhésions et des transferts de compétences
- Modification de la composition de la Commission Consultative pour la Transition Energétique.
- > Finances: Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
- Dossier : Contrat de concession d'électricité et conventions attachées à ce contrat.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 février 2018.

VOTE D'INTERET COMMUN

2018-02/CS/DB-01 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

La Commission Consultative paritaire pour la Transition Energétique est réglementairement composée à part égale de deux collèges d'élus, représentant le SDEC ÉNERGIE et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP).

Le décès, en mai dernier, de M. Yves BREZOT, représentant de la CLE de Livarot-Orbec, a pour conséquence de ne plus respecter cette règle d'égalité de nombre de représentants de chacun des collèges.

Le Président propose d'adapter le nombre total de représentants du collège « SDEC ÉNERGIE » pour le faire correspondre à celui des EPCI à fiscalité propre du département.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- DECIDE de faire correspondre le nombre des représentants du SDEC ÉNERGIE avec celui du collège des EPCI à fiscalité propre, soit 32 membres;
- DESIGNE, pour représenter le SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique, M. Marcel VANDAMME, en remplacement de M. Yves BREZOT; Le collège du SDEC ÉNERGIE étant ainsi composé de :

M.	AUVRAY	Philippe	M.	LEBEGUE	Jean
M.	BEDIOT	Joël	M.	LELANDAIS	Jacques
M.	BENOIST	Claude	M.	LEMENOREL	Claude
M.	BIZET	Michel	M.	MADOUASSE	Denis
M.	BLIN	François	M.	MANACH	Gérard
M.	BOUGAULT	Rémi	M.	MARIE	Alain
M.	BOUJRAD	Abderrahman	M.	MARIE	Joël
M.	BOUTILLIER	Erwan	M.	MECHE	Patrice
M.	CHESNEL	Claude	M.	MULLER	Lionel
M.	GERMAIN	Patrice	M.	PLATON	Claude
M.	GIRARD	Henri	M.	POISSON	Cédric
Mme	GLASSON	Claude	M.	POULAIN	Gérard
Mme	GODIER	Edith	M.	REVET	Alain
М.	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy	M.	ROYER	Jacques
M.	HEURTIN	Jean-Yves	M.	SAINT LO	Patrick
M.	LAGALLE	Philippe	M.	VANDAMME	Marcel

 AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2018-03/CS/DB-02 - FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 19 nouveaux projets, présentés depuis le Comité Syndical du 8 février dernier, pour un montant total de 468 790,87 €. Il s'agit des projets suivants :

COMMUNE	TYPE DE TRAVAUX	INTITULE DU PROJET	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION HT	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
COURSEULLES-SUR- MER	SIGNALISATION LUMINEUSE	PASSAGE TOUT LED ET RENOUVELLEMENT CONTROLEUR SUR 4 CARREFOURS A FEUX	24 626,88	8 931,23	8 931,23
ELEUDY CUD ADNE		PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE 2018	51 598,90	30 696,34	30 696,34
FLEURY-SUR-ORNE	ECLAIRAGE PUBLIC	PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE 2017	65 315,20	39 515,20	39 515,20
GRANDCAMP-MAISY		EXTENSION DE 5 LAMPADAIRES RUE DU HOUX	16 664,29	12 498,22	12 498,22
LAIZE-CLINCHAMPS (LAIZE-LA-VILLE)		PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE 2018	7 238,75	1 447,75	1 447,75
SOULEUVRE-EN- BOCAGE (ST-MARTIN-DES- BESACES)		EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DU MARCHE	11 800,19	8 850,14	8 850,14
VALDALLIERE (VASSY)		EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC -ABORDS COMPLEXE SPORTIF	14 158,48	10 618,86	10 618,86
VIEUX-BOURG		EGLISE : EQUIPEMENT DU RESEAU EP EN VUE DE LA POSE D'UNE CAMERA	12 066,24	7 843,06	7 843,06
MEZIDON-CANON	ECLAIRAGE PUBLIC	RUE PASTEUR - EXTENSION 10 LAMPADAIRES	11 761,15	8 820,86	8 820,86
SAINT-MARTIN-DE- FONTENAY		EXTENSION D'UNE PRISE GUIRLANDE SUR LE LAMPADAIRE 01/047	152,66	152,66	114,50
FONTAINE-HENRY		RÉNOVATION MATÉRIELS VÉTUSTES ARMOIRE 06 POUR UNIFORMISATION SUITE DIAGNOSTIC EP	5 864,50	4 398,38	4 398,38
TRÉVIÈRES		RENOUVELLEMENT DES FOYERS DE LA COMMUNE	67633,54	43961,80	43961,80
(REVIERES		DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC	69900,86	24465,30	24465,30
LIVAROT-PAYS- D'AUGE (LE MESNIL-BACLEY)		RD4 - ROUTE DE SAINT PIERRE	37 836,69	18 918,35	18 918,35
MAROLLES		CHEMIN DES BUHOTS	29 844,37	8 203,94	8 203,94
MONDEVILLE		RUE BRIERE	180 534,55	155 942,96	135 400,91
LASSON		RUE DU MARAIS	66 317,93	55 376,54	49 738,45
ÉVRECY		RUE DU MANOIR - RUE D'YSSINGEAUX	175 300,65	49 093,62	49 093,62
EVRECT	ECLAIRAGE PUBLIC	SITE N°6 : MISE EN PLACE DE DEUX CAMÉRAS	7 534,23	5 273,96	5 273,96
	TO	OTAL		495 009,17	468 790,87

- APPROUVE la liste de demandes ci-dessus ;
- CHARGE le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2018-03/CS/DB-03 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONCESSION AUX TERMES DE LAQUELLE LE SDEC ENERGIE CONCEDE AU CONCESSIONNAIRE, LES MISSIONS DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AUX TARIFS REGLEMENTES DE VENTE SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

Monsieur le Président après avoir rappelé, la composition de l'ensemble contractuel constitué d'une convention de concession, d'un cahier des charges et de ses 9 annexes et, indiqué qu'en en outre, plusieurs autres conventions viennent préciser la mise en œuvre de ces dispositions, expose les principales dispositions du projet d'accord :

- La convention est conclue pour une durée de 30 ans au regard des droits et obligations du concessionnaire et notamment de ses engagements en termes de valeurs repères, de répartition de maitrise d'ouvrage et au regard des flux financiers qui viendront pérenniser les recettes du SDEC ENERGIE:
- Un Schéma directeur des investissements (SDI), commun aux parties, est établi afin d'améliorer la qualité de la distribution, sécuriser les infrastructures et favoriser la transition énergétique. Des valeurs repères ont été définies et des valeurs-cibles ambitieuses ont été fixées afin répondre à ces ambitions :
- Le SDI, établi sur la durée du contrat, est décliné en programmes pluriannuels d'investissements (PPI) qui déterminent les investissements à réaliser sur le réseau de distribution publique d'électricité concédé. Pour ce qui concerne ENEDIS un mécanisme de séquestre peut être mis en œuvre si à l'issue d'un PPI si certains investissements relevant de la maîtrise d'ouvrage du gestionnaire du réseau de distribution figurant au dit programme, n'ont pas été réalisés;
- Le premier PPI entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Ce PPI sera présenté au plus tard en décembre 2018 au comité syndical conjointement par le Président de l'autorité concédante et par le gestionnaire du réseau de distribution afin de l'approuver par avenant ;
- Ce dispositif de gouvernance des investissements est la contrepartie de la suppression des dotations aux provisions pour renouvellement. Les passifs au terme de la convention en vigueur, dont le stock de provisions non utilisés, sont projetés dans le nouveau contrat, à charge pour le concessionnaire de les utiliser dans le cadre du renouvellement des ouvrages;
- Les flux financiers dont bénéficie l'autorité concédante sont revalorisés.
- La répartition de la maitrise d'ouvrage est plus équilibrée au regard des évolutions du territoire. Une clarification des différentes typologies de travaux devrait permettre de faciliter la mise en œuvre de cette répartition de la maitrise d'ouvrage;
- L'insertion de dispositions sur la transition énergétique est une avancée indispensable dans le contexte actuel au regard des attentes du territoire dans le domaine énergétique ;

- APPROUVE le contenu de la convention de concession aux termes de laquelle le SDEC ENERGIE concède au concessionnaire, ENEDIS et EDF SA, les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire sans préjudice de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par l'autorité concédante, aux conditions du cahier des charges annexé, à compter du 1er juillet 2018 et, pour une durée de 30 ans ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire;
- **PRECISE** que cette attribution fera l'objet de la publication d'un avis attribution conformément aux dispositions de l'article 32 du décret n°2016-86 en date du 1^{er} février 2016.

2018-03/CS/DB-04 - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR UN REFERENTIEL COMMUN DES DEPENSES D'ECLAIRAGE PUBLIC ELIGIBLES A LA REDEVANCE R2 POUR LES ANNEES 2018 ET 2019

Considérant que l'article 2.3.1 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession précise qu'au titre des années 2018 et 2019, par exception, les investissements éligibles au titre du terme I de la part R2 de la redevance seront les travaux d'investissements éligibles au titre du terme E du contrat de concession signé entre les parties le 18 décembre 1992,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de définir ce référentiel pour ces deux années.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- APPROUVE le contenu de la convention pour un référentiel commun des dépenses d'éclairage public éligibles à la redevance R2 pour les années 2018 et 2019.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

VOTE D'INTERET COMMUN

2018-03/CS/DB-05 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX DESTINES A L'INTEGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT

Considérant qu'en application des dispositions combinées de l'article 8A du cahier des charges de concession et de l'article 4A de son annexe n°1, le montant et les modalités de versement de la contribution du gestionnaire du réseau de distribution au financement de travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE aux fins d'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement sont déterminés d'un commun accord entre les parties,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de fixer le montant et les modalités de versement de cette participation,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- APPROUVE le contenu de la convention relative au financement des travaux destinés à l'intégration des ouvrages dans l'environnement.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

VOTE D'INTERET COMMUN

2018-03/CS/DB-06 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE BRANCHEMENTS

Considérant qu'Enedis et le SDEC ENERGIE ont convenu qu'afin d'améliorer la coordination des travaux de branchements, l'autorité concédante pouvait être habilitée par le concessionnaire à désigner et à superviser les entreprises en charge de la réalisation des travaux de branchement,

Considérant qu'il est dans l'intérêt des usagers d'améliorer la coordination des travaux,

- APPROUVE le contenu de la convention de branchements.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire

2018-03/CS/DB-07 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE CALCUL ET DE VERSEMENT DE LA PCT SUR LE TERRITOIRE DU SDEC ENERGIE

Considérant que l'annexe 2bis du cahier des charges de la concession précise les modalités de versement, par Enedis au SDEC ENERGIE, de la prise en charge des coûts de raccordement couverte par le TURPE lorsque l'autorité concédante est maître d'ouvrage de travaux de raccordement,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de préciser les modalités opérationnelles liées au paiement de la PCT,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- APPROUVE le contenu de la convention relative aux modalités de calcul et de versement de la PCT sur le territoire du SDEC ENERGIE.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

VOTE D'INTERET COMMUN

2018-03/CS/DB-08 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ECHANGES D'INFORMATIONS ENTRE ENEDIS ET LE SDEC ENERGIE AUX FINS DE SUIVI DE LA QUALITE DE FOURNITURE

Considérant que l'article 6 de l'annexe n°1 du cahier des charges de la concession, dispose que chaque année, Enedis fournit à l'autorité concédante, les informations nécessaires lui permettant d'identifier le nombre et la localisation des départs du réseau basse tension nécessitant des travaux de renforcement relevant de sa maîtrise d'ouvrage et, le cas échéant, de procéder à l'instruction des avis d'urbanisme.

Considérant qu'en outre, le gestionnaire du réseau de distribution doit mettre à disposition de l'autorité concédante, à sa demande, des données qualifiées ou des informations issues des dispositifs de comptage aux fins de suivi de la qualité de fourniture.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de préciser les modalités de transmission de ces données,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contenu de la convention d'échanges d'informations entre ENEDIS et le SDEC ENERGIE aux fins de suivi de la qualité de fourniture.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

VOTE D'INTERET COMMUN

2018-03/CS/DB-09 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'ECHANGES DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DU SDEC ENERGIE

Considérant que l'article 14 du cahier des charges de la concession organise les échanges entre le SDEC ENERGIE et Enedis préalablement à la phase travaux et lors de la remise des ouvrages au concessionnaire.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de renforcer ses échanges lors de ces deux phases et dans la phase travaux.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- APPROUVE le contenu de la convention d'échanges dans le cadre de l'exécution des travaux du SDEC ENERGIE.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Compte-rendu du Comité Syndical du 21 juin 2018 Affichage le 2 5 JUIN 2018

2018-03/CS/DB-10 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FOURNITURE D'INDICATEURS DE PRECARITE ENERGETIQUE DITE « PRECARITER »

Considérant que l'article 22A du cahier des charges de la concession dispose que le concessionnaire apporte son concours à l'autorité concédante, afin de l'aider à mieux connaître les zones de précarité énergétique sur le territoire de la concession, selon des modalités techniques et financières qui feront l'objet d'un accord préalable entre les parties intéressées.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de renforcer sa connaissance de la précarité énergétique sur son périmètre.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- APPROUVE le contenu de la convention de fourniture d'indicateurs de précarité énergétique.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

VOTE D'INTERET COMMUN

2018-03/CS/DB-11 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA VALORISATION PAR LE CONCESSIONNAIRE DES OUVRAGES CONSTRUITS SOUS LA MAITRISE D'OUVRAGE DE L'AUTORITE CONCEDANTE

Considérant que les dispositions combinées des articles 6,7, 8, 9 du cahier des charges de la concession et 5 de son l'annexe 1 organisent la répartition de la maitrise d'ouvrage des travaux.

Considérant en outre que les ouvrages réalisés par l'autorité concédante et mis en exploitation par le concessionnaire, sont dès lors valorisés et inscrits à l'inventaire des ouvrages concédés par le concessionnaire.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de déterminer les modalités d'échanges entre le concessionnaire et l'autorité concédante lors de la valorisation comptable des ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- APPROUVE le contenu de la convention relative à la valorisation par le concessionnaire des ouvrages construits sous la maitrise d'ouvrage de l'autorité concédante.
- **AUTORISE Monsieur** le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

VOTE D'INTERET COMMUN

2018-03/CS/DB- 12 - APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTIONS

Considérant qu'aux termes des dispositions combinées des articles 5 et 7 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession, le SDEC ENERGIE et ENEDIS sont susceptibles de réaliser ou de faire réaliser des travaux, notamment sous tension sur les réseaux HTA et BT.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE que soient précisées les conditions dans lesquels ces travaux sont entrepris par Enedis,

- APPROUVE le contenu de la convention d'interventions.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

2018-03/CS/DB- 13 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONTROLE

Considérant qu'aux termes des dispositions du dernier alinéa de l'article 9 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession, les parties peuvent aménager les dispositions relatives à la mise en œuvre des opérations de contrôle,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE que soient précisées les modalités de mise en œuvre des opérations de contrôle entre l'autorité concédante et ENEDIS,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contenu de la convention de contrôle.
- **AUTORISE Monsieur** le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

VOTE D'INTERET COMMUN

2018-03/CS/DB- 14 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CARTOGRAPHIE A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE LA CONCESSION

Considérant que les dispositions combinées des articles 14.3, 45 du cahier des charges et 17 de l'annexe 1 déterminent les obligations du concessionnaire et du SDEC ENERGIE en matière d'échanges de données à moyenne échelle,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du SDEC ENERGIE de définir précisément les modalités techniques et financières d'échanges de données cartographiques au format numérique à moyenne échelle,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le contenu de la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 16h00.

Le Président

Jagques LELANDAIS